

# DECLARATION **FO** COMITE TECHNIQUE

## DU 14 MARS 2017



Les agents du Département avaient été rassurés par le discours, lors des rencontres estivales, des vœux et sur Aintranet (vidéo) de Damien ABAD, Président du Département de l'Ain, sur sa détermination et sa volonté de préserver la collectivité territoriale de proximité par excellence : les Départements.

A contrario, les agents sont inquiets de leur avenir professionnel au regard du programme que soutient notre Président pour les élections présidentielles de mai 2017. Ce programme prévoit notamment pour les agents territoriaux :

- baisser le nombre de fonctionnaires de 8% pendant 5 ans,
- « une simplification sans précédent » qui s'articulerait autour des couples commune-communauté de communes et département-région ;
- une baisse pour les collectivités qui sera de 7,5 milliards sur 5 ans (environ 1,5 milliard par an) ;
- l'augmentation du temps de travail, François Fillon « assume qu'il y ait un peu moins d'emploi public et des fonctionnaires qui travaillent 39 heures ».

([Source LA GAZETTE.fr](#))

**FO** espère que Damien ABAD sera convaincant pour préserver l'entité départementale, l'ensemble des missions des départements et des effectifs des fonctionnaires territoriaux pour y parvenir.

Au sein de ce comité technique, le syndicat FO 01 souhaite continuer à négocier le projet de réorganisation des routes et le temps de travail des routes.

**FO** 01 se félicite d'avoir proposé aux autres organisations syndicales et obtenu de l'autorité territoriale l'analyse d'un Cabinet indépendant et agréé d'expertise pour apprécier les risques psychosociaux, de santé, d'hygiène et de conditions de travail que peut entraîner le projet de réorganisation de la Direction des routes. **FO** rappelle sa volonté d'obtenir la même demande pour toutes les réorganisations, et notamment celle du le social.

**FO** demande que l'autorité territoriale s'appuie sur le travail du CHSCT et du cabinet d'expertise.

Le cabinet d'expertise agréé et indépendant a établi un rapport mettant en avant :

- Un constat ;
- Une écoute ;
- Une analyse des risques psychosociaux ;
- Des réserves ;
- Des préconisations.

Pour **FO**, tout ce travail important et indispensable à la réussite d'une évolution importante des services des routes doit être pris en considération.

Comme précisé dans le Comité Technique précédent, les services des routes sont certifiés ISO 9 001 et 14 001, le seul Département de France à avoir obtenu cette certification sur l'ensemble des services des routes : gage de bon fonctionnement et d'un suivi continu de perfectionnement.

Nous espérons que ces sujets importants pour le devenir des services des routes et les conditions des agents des routes seront entendus.

Sans réponse favorable de l'autorité territoriale aux attentes et revendications légitimes du personnel, **FO** 01 proposera aux autres organisations syndicales d'appeler à un mouvement de grève le jour de la prochaine session Départementale, jour où les élus voteront ces projets.

**FO** sera vigilant à ce que toutes les situations individuelles à mobilité posant des difficultés pour certains agents soient prises en compte, et que l'autorité puisse apporter une réponse à chacun d'entre eux. La réussite de cette évolution des services ne doit pas laisser des agents sur le bord de la route.

**FO** se félicite d'avoir déposé une liste d'assistants maternels et familiaux pour l'élection de 2017 à la commission consultative paritaire départementale de l'Ain.

La CCPD 01 doit émettre un avis avant toute décision du Président du Conseil Départemental sur le retrait, le non renouvellement ou la restriction de l'agrément, ainsi que sur le programme de formation des assistants maternels et des assistants familiaux.

**FO** déplore que l'autorité territoriale soit passée en force contre l'avis unanime des représentants du personnel de toutes les organisations syndicales sur l'évolution des primes.

**FO** vous demande d'ouvrir de nouvelles négociations sur :

- Ce nouveau régime indemnitaire ;
- Les ratios d'avancements de grades ;

**FO** tire la sonnette d'alarme sur les conditions de travail des agents du Département de l'Ain, celles-ci se dégradent avec une montée en charge du travail démesuré lié aux nombreux postes non pourvus depuis votre arrivée.

Les agents du Département n'arrivent plus à assumer leurs missions au quotidien, et certains en souffrent et s'épuisent jusqu'à en tomber malade (burnouts).

Dans ce contexte, que nous déplorons, **FO** indique aux agents du département de l'Ain de ne plus compenser cette surcharge de travail insupportable liée aux nombreux postes non pourvus, mais de travailler à un rythme normal, ne mettant pas en péril leur état de santé, d'arrêter de culpabiliser, ils ne sont pas coupables des diminutions des effectifs dans leurs services.

L'organisation et les moyens de fonctionnement des services sont appréciés par vos DGA, la DRH et l'exécutif, et seul les élus sont en capacité de réagir et de mettre en œuvre les moyens nécessaire et indispensable pour répondre aux attentes des usagers de l'Ain.

**FO** rappelle qu' *« en matière de santé et de sécurité au travail, la loi définit une obligation générale de sécurité qui incombe à l'employeur. Ce dernier doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs. Les risques pesant sur la « santé mentale » doivent être pris en compte au même titre que les autres risques professionnels. En cas de manquement à ces obligations, des responsabilités administratives et pénales sont susceptibles d'être engagées ! »*